

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 31 (1994)  
**Heft:** 1154  
  
**Rubrik:** Médias

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le dernier «Jet d'Encre»

*L'hebdomadaire socialiste romand a cessé de paraître à la fin de l'année 1993. L'occasion de s'interroger sur le meilleur moyen de communiquer...*

## «JET D'ENCRE»

Le premier numéro est paru le 28 avril 1993; le dernier est daté du 22 décembre. Il était édité par une société au capital-actions de 120 000 francs dont les partis socialistes romands détenaient 88% des voix.

Réalisé par une équipe de journalistes professionnels, il comptait, après huit mois d'existence, environ 2000 abonnés. Il en aurait fallu 5000 pour que le déficit soit supportable.

La publication était censée remplacer les organes cantonaux, ce qui ne fut pas fait partout: Genève et le Valais gardèrent leur journal et les Vaudois ne renoncèrent qu'à l'automne, après les élections communales, à leur *Tribune socialiste*.

(pi) La disparition de *Jet d'Encre*, l'hebdomadaire édité par les partis socialistes romands, vient rappeler les dimensions de ce territoire sans existence politique: on y parle français et on y possède un passeport rouge à croix blanche. C'est vrai, ce qui unit les Romands est mince et la tendance au lémano-centrisme agace à juste titre, et éloigne souvent de Lausanne et Genève Neuchâtelois, Jurassiens, Fribourgeois et Valaisans. De ce point de vue, *Jet d'Encre* a réussi un exploit: chacun de ses numéros était romand et ce qui était un événement à Genève n'était pas considéré comme un fait divers à Delémont. Nous sommes bien placés pour mesurer la difficulté de l'exercice: on ne parle pas depuis Lausanne des élections fribourgeoises sans risquer l'approximation ou le style «métropole».

Mais malgré cette division cantonale et cette exigüité, d'autres journaux, la radio et la télévision prouvent que l'existence d'une presse romande est possible. Le problème de *Jet d'Encre* n'était donc pas territorial, même si l'étroitesse de son aire de diffusion était une difficulté supplémentaire. La qualité de l'équipe rédactionnelle, aux plumes diverses et compétentes, n'est pas non plus en cause. Il y a par contre un problème d'identité: le remplacement souhaité des organes cantonaux par une seule publication romande à vocation rédactionnelle plus étendue impliquait forcément qu'une partie du journal fût à usage interne. Et l'indépendance de la rédaction ne suffisait pas, pour le reste, à attirer un lectorat qui ne fût pas militant et membre du parti. Car l'identification d'une publication à son éditeur reste forte, qu'il s'agisse d'un parti politique, de banquiers ou d'un grand groupe de presse.

L'échec de ce journal est aussi, pour le Parti socialiste, la révélation que sa vision de la communication n'est plus en accord avec son temps. Car la volonté des éditeurs de *Jet d'Encre* était de posséder un organe dont la voix eût porté au-delà du cercle des cotisants. Ce qui supposait qu'existât un public intéressé à connaître une «autre» analyse de l'actualité, à lire des enquêtes que la presse «traditionnelle» ne ferait pas, à prendre connaissance de scandales «étouffés». Mais force est de constater que, pour peu que l'on diversifie ses sources d'information, la presse romande fait son travail, en s'intéressant à l'actualité spectaculaire davantage qu'au quotidien plus ordinaire; c'est *24 Heures* par exemple qui, le premier, a suggéré la démission d'Hubert Reymond... On ne peut pas (plus) dire que l'analyse de la situation économique taise les points de vue socialistes.

Mais la question qu'ont esquivée les partis socialistes romands est celle du meilleur moyen

de communiquer... Et une réflexion sur ce sujet laisserait peut-être apparaître que le journal, dans ce cas précis, n'est plus un outil approprié. Il y a certes les publications internes à chaque section cantonale, qui restent utiles. Mais pour communiquer vers l'extérieur... Il ne manque guère de tribunes pour se faire entendre. Il manque de gens qui travaillent sur des dossiers et qui sachent utiliser les bons canaux de diffusion. Car les journalistes, pressés souvent, accueillent volontiers l'information originale, le point de vue inattendu, l'analyse surprenante ou le bon tuyau. Les partis socialistes ont certainement besoin d'un bon service de presse. Sans sortir un journal chaque semaine, il pourrait utiliser les connaissances souvent ignorées de députés, de membres de commissions, de «spécialistes» proches du parti pour constituer des dossiers, diffuser la bonne information au bon moment, entretenir les contacts avec les médias.

Les associations patronales ne font pas autre chose, avec le succès (et les moyens...) que l'on sait.

Reste pourtant, et c'était aussi la vocation de *Jet d'Encre*, ce besoin d'analyser la politique suisse ou locale, de débattre avec recul de sujets plus ou moins actuels, de prendre position et de proposer. *Domaine public* a eu l'occasion, en trente ans, de démontrer l'utilité d'une telle presse, qui ne peut toutefois vivre que grâce à une bonne dose de bénévolat. ■

## MÉDIAS

Ce début d'année a été marqué par des accords régionaux qui méritent une mention. En Suisse romande, six quotidiens, avec huit titres, complètent leur entente publicitaire par l'ouverture d'un bureau à Zurich et envisagent pour la fin de janvier une collaboration rédactionnelle. Il s'agit de *La Liberté/Le Courrier*, *Le Nouvelliste*, *L'Express*, *L'Impartial*, *Le Quotidien jurassien*, *Le Journal du Jura/Tribune Jurassienne*. Dans l'Oberland bernois, trois quotidiens et cinq titres prennent un sous-titre commun *BOZ Berner Oberland Zeitung*. Il s'agit de *Thuner Tagblatt*, *Berner Oberländer/Berner Oberländer Nachrichten*, *Oberländisches Volksblatt/Echo von Grindelwald*. Enfin dans la région où certains voyaient naître autrefois une grande ville appelée Aarolfingen, trois journaux et de nombreux titres portent en sous-titre

...

# Une solution dictée par la paresse

*Les difficultés budgétaires font resurgir l'éventualité du numerus clausus pour limiter le nombre d'étudiants, une mesure socialement injuste. D'autres voies existent pourtant, à commencer par une meilleure coordination au niveau fédéral.*

## REPÈRES

**La Conférence universitaire suisse** est formée de représentants des gouvernements cantonaux, de la Confédération et des recteurs, sous la présidence d'un chef de département de l'Instruction publique. Elle assume des tâches de planification, de coordination et d'information, sous forme de directives et de recommandations adressées aux hautes écoles et aux gouvernements cantonaux.

**En médecine**, la moyenne annuelle des étudiants-débutants passe de 1071 entre 1980 et 1982 à 1075 entre 1990 et 1992. La moyenne annuelle de l'ensemble des étudiants est de 7251 entre 1980 et 1982 et de 7175 entre 1990 et 1992. La moyenne annuelle des diplômes passe entre ces deux mêmes périodes de 834 à 705.

Le nombre total des étudiants en médecine passe de 4919 en 1980 à 4157 en 1992; celui des étudiantes de 2318 à 3137.

(jcf/jd) Le spectre du *numerus clausus* hante les couloirs des universités suisses. En novembre dernier, la Conférence universitaire suisse a préconisé des limitations d'accès aux études dans deux disciplines. En médecine, où depuis une dizaine d'années les étudiants sont déjà soumis à l'obligation de la pré-inscription, un test et une liste d'attente seront introduits dès l'année académique 1995-1996. En psychologie, on se contentera plus modestement, pour l'instant, d'instituer un examen propédeutique dès 1994-1995. Parallèlement à ces deux mesures sectorielles, le Conseil national a adopté un postulat demandant une révision de l'ordonnance fédérale régissant les examens de médecine, de façon à diminuer le nombre des étudiants à un niveau économiquement acceptable.

Les chiffres à première vue expliquent ce branle-bas, puisque la Conférence universitaire fait état dans ses considérants d'une augmentation de 17,7% des étudiants-débutants en médecine entre 1990 et 1992; le système de la pré-inscription, qui visait à décourager les candidats peu motivés, semble donc bien ne plus fonctionner. Les avertissements dans ce sens n'ont pas manqué depuis deux ans.

Sur une dizaine d'années pourtant, le tableau d'ensemble est quelque peu différent (voir en marge). Le nombre des étudiants-débutants reste stable, l'effectif total diminue légèrement et le nombre de diplômes chute de façon non négligeable. Les difficultés actuelles et à venir sont donc à chercher dans la diminution des places d'études, en raison des nouvelles méthodes de traitement ambulatoire, de la dimi-

nution de la durée des soins hospitaliers et des efforts pour freiner les coûts de la santé, mais aussi dans l'arrivée en force des femmes dans la profession médicale.

Le problème qui se pose aujourd'hui pour les études de médecine est en partie propre à cette formation qui ne peut demeurer purement livresque. Mais il serait faux de conclure que d'autres facultés n'y seront pas confrontées. Même s'il est plus difficile de définir les limites de la capacité d'accueil en sciences sociales et humaines par exemple, il est évident que ces limites existent également, et pas seulement en termes de place de travail dans les bibliothèques et de sièges dans les auditoriums. Certes il est moins dramatique à court terme de mal former les politologues que les médecins, mais le jour approche où le système explosera. Sans compter que le coût d'une mauvaise formation est toujours trop élevé pour les finances publiques.

Pour l'instant, le monde politique dans sa majorité et les universités rejettent le principe du *numerus clausus*, socialement injuste et économiquement inapproprié. Mais sous la pression des difficultés budgétaires, la rhétorique politicienne se renverse facilement. Dès lors les responsables universitaires auraient tort de croire que la menace du *numerus clausus* leur vaudra automatiquement des ressources supplémentaires. D'ailleurs les revendications financières seront d'autant plus légitimes que les universités auront fait la preuve de leur volonté de réforme pour faire face à cet afflux.

La lutte contre le *numerus clausus* doit s'organiser dès maintenant. Indépendamment des changements de structures, (création des hautes écoles spécialisées par exemple), il est possible de prendre à l'intérieur des établissements universitaires des mesures de gestion qui permettront d'accueillir plus d'étudiants et de les encadrer mieux, à condition d'avoir au préalable défini le type de formation qu'on entend leur donner. La réduction du nombre de diplômes, le refus de la parcellisation du savoir, l'organisation d'une véritable année propédeutique, la stricte limitation de la durée des études, la formation pédagogique des enseignants, l'organisation structurée de la recherche au niveau postgrade sont quelques mesures parmi d'autres, qui prouveront leur efficacité, dès lors que les universités seront dotées d'un véritable organe de direction. Mais la lutte contre le *numerus clausus* suppose aussi qu'au plan fédéral, la vague concertation actuelle soit remplacée par une politique de coordination et de collaboration réelles. ■

...  
commun *Mittelland-Zeitung* et collaborent sur le plan rédactionnel. En même temps, plus à l'ouest, le groupement publicitaire Presse 99 commence à publier une page rédactionnelle commune automobile pour trois journaux et six titres. A suivre.

Le bimensuel *Beobachter* collabore avec la nouvelle chaîne suisse de télévision *S Plus* en produisant une émission intitulée *Béo Plus* de conseils aux lecteurs-télespectateurs. D'autres publications alémaniques (la *NZZ*, *Cash*) produisent également des émissions de télévision; leur diffusion sur la DSR est régie par contrat entre cette chaîne et les éditeurs.